

COMITE SYNDICAL

DU 10 JANVIER 2018



Le 10 janvier 2018 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 14 décembre 2017 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	32
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6667 voix présents ou représentés :	8 004,71 voix

## PRESENTS

### Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté). Francis GIMBERT (à partir de 18 h 15), Pierre BEGUERY, Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

### Suppléants :

Mmes et MM. Joël CAVRET, (Communauté de Communes du Trièves), Raphaël MOCELLIN, Jean-Yves BALESTAS, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

## ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté),  
Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves),  
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),  
Mme Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

## AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Catherine CHABERT, (DDT 38), Jean-François INARD, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Paul BERTHOLET, (Ville de Gières), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Karine PONCET-MOISE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, Soizic GELINEAU, (stagiaire), (Etablissement Public du SCoT).

## PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), M. Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), M. Eric SAVIGNON, Jean-Christian PIOLAT (Bièvre Isère Communauté), Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves), Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurent THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Objet : Contribution du SCoT de la Grande Région de Grenoble au SRADDET de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

**DELIBERATION N° 18-I-III**

**CONTRIBUTION DU SCOT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE AU SRADDET DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Le président expose :

Le Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires -SRADDET- est un document de planification stratégique et transversal, visant une mise en cohérence des politiques menées en matière d'aménagement sur le territoire de la région AURA.

Il a pour but d'articuler / fusionner plusieurs documents sectoriels existants ou en projet : SRIT - (Schéma régional des infrastructures et des transports), SRI (Schéma régional d'intermodalité), SRCE (Schéma régional de cohérence écologique), SRCAE (Schéma régional climat air énergie), PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets).

**C'est aussi un Schéma d'aménagement prescriptif opposable** aux Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut aux Plans locaux d'urbanisme intercommunaux / PLU), chartes de Parc naturel régional, Plans climat air énergie territoriaux, Plans de déplacements urbains, qui doivent prendre en compte ses objectifs et être compatibles avec ses règles générales. Soumis à enquête publique, il est validé par l'Etat.

**La région Auvergne Rhône-Alpes** prévoit d'adopter son SRADDET en juillet 2019 et a engagé la **concertation** lors de séances à l'échelle des départements (le 13 juin pour l'Isère) ouvertes à tous les acteurs autour des sujets suivants :

- **Aménagement du territoire**
  - Equilibre et égalité des territoires
  - Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
  - Désenclavement des territoires ruraux
  - Habitat
  - Gestion économe de l'espace
- **Mobilité et infrastructures de transport**
- **Environnement**
  - Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables et de récupération / Lutte contre le changement climatique
  - Pollution de l'air
  - Protection et restauration de la biodiversité
  - Prévention et gestion des déchets

**Les élus de l'Etablissement public du SCoT de la Grande région de Grenoble (GREG) ont souhaité y contribuer tout au long du processus d'élaboration du SRADDET.**

**Pour mener cette réflexion, ils ont souhaité associer les différentes collectivités territoriales constituant le Sud-Isère : Département, EP-SCoT de l'Oisans, PNR Vercors et Chartreuse, Association Espace Belledonne et intercommunalités, qui pourront asseoir leur contribution sur ces éléments débattus collectivement.**

Ces acteurs se sont concertés et proposent à la Région Auvergne Rhône-Alpes, au travers de leurs contributions :

- leurs attendus particuliers sur les thèmes portés par le SRADDET en recherchant :
  - **Les enjeux** liés aux thèmes concernés
  - **La stratégie** à promouvoir en valorisant les ambitions du SCoT et les apports des autres acteurs du Sud-Isère

- **les moyens de la réussite à développer** dans le cadre des documents d'urbanisme et de leur mise en œuvre

Les principales priorités mises en avant par cette contribution sont les suivantes :

- Bâtir une vocation interterritoriale entre l'échelle régionale et départementale, les SCoT, les intercommunalités pour construire un dialogue territorial efficace entre ces différents niveaux.
- Conforter la construction d'espaces de dialogues productifs infrarégionaux impliquant les EP-SCoT.
- Pour garantir un fonctionnement durable et une attractivité renouvelée de toute la région : rechercher l'équilibre et la cohérence globale de l'organisation du territoire à fonder sur un réseau hiérarchisé de pôles urbains, périurbains et ruraux et sur des fonctionnements de proximité dans les domaines des politiques de l'habitat, de l'économie, des déplacements, des commerces, équipements et services, de l'énergie.
- Favoriser la transition écologique et énergétique de la grande diversité des territoires régionaux de manière adaptée et valorisant les synergies d'acteurs et initiatives innovantes.
- Articuler urbanisme et déplacements ; accessibilité, développement local et fonctionnement équilibré du territoire en prenant en compte les orientations des documents de planification, dont les SCoT.
- Pour le Sud-Isère : conforter les liaisons extra régionales, améliorer la desserte ferroviaire, conforter l'aéroport Grenoble Isère. Pour la GREG : ne pas augmenter le grand transit qui traverse le territoire tout en améliorant le contournement routier de la métropole grenobloise.
- Conforter les moteurs de l'économie de la région (dont le tourisme et l'agriculture) en valorisant les spécificités et complémentarités des différents territoires.
- Développer une vigilance environnementale accrue pour préserver les ressources et la biodiversité.

L'Établissement public du SCoT de la Grande région de Grenoble entend en outre mettre l'accent sur les conditions de réussite de la démarche SRADDET :

### **Vers un territoire régional coopératif, pluriel et solidaire**

**Enjeu :** reconnaître et faire fonctionner un grand bassin de vie régional dans un cadre de solidarité et de respect mutuel des territoires et des institutions > Construire des visions communes et durables à l'échelle de la région

- Développer des espaces de coopération de proximité pour définir entre « voisins » des ambitions et règles communes : métropole lyonnaise et stéphanoise, vallée du Rhône, Nord Isère, Savoie et Sillon alpin, Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence...
- Valoriser les spécificités locales : notamment de la GREG afin de conforter son attractivité qui a pour vocation à essaimer largement, mais aussi des Parcs Naturels Régionaux (Vercors, Chartreuse, projet de Belledonne).

**Stratégie :** **Bâtir une vocation interterritoriale entre l'échelle régionale et départementale, les SCoT, les intercommunalités pour construire un dialogue territorial efficace entre ces différents niveaux**

**Moyens de mise en œuvre 1 :** Conforter la construction d'espaces de dialogues productifs infrarégionaux impliquant *les EP-SCoT, dont celui de la GREG* (en lien avec le Département de l'Isère pour faciliter la cohérence entre les différents SCoT de l'Isère) :

**Le SRADDET est une opportunité de conforter des espaces de coordination des ambitions et politiques avec les territoires voisins de la GREG :**

- ✓ Avec les espaces de montagne (pour la GREG, il s'agit de ses liens avec le Vercors, la Chartreuse, Belledonne, l'Oisans) et notamment avec les PNR (ou projet de PNR). Le double enjeu réside dans :

- le confortement des liens entre vallées et montagne, entre cœurs de PNR et aires métropolisées voisines, ces dernières étant sources d'effets importants sur les territoires (fréquentation récréative des espaces de nature et stations de ski, intégration au marché de l'emploi et des services, migration domiciles-travail, covoiturage, pollutions, projets communs de bois-énergie, etc...).
- L'objectif visé est de donner aux chartes PNR une visibilité renforcée s'appuyant sur un SCoT.
- ✓ Côté ouest : Rovaltain, Vallée du Rhône
- ✓ Côté nord : Nord Isère
- ✓ Côté est : Savoie + Sillon alpin Genève Valence
- ✓ Côté sud: Oisans, Matheysine vers les Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence
- ✓ Voie Dauphine Métropole Lyonnaise / Pays Voironnais / Bièvre / Grenoble Alpes Métropole.

**Moyens de mise en œuvre 2 :** Faire des SCoT, PNR, PCEAT et PDU des outils de mise en œuvre de la politique régionale :

- **Les SCoT, comme celui de la GREG, peuvent constituer un cadre de mise en œuvre de la politique régionale** d'aménagement du territoire. La délibération de lancement du SRADDET par la Région indique qu'il s'agira de « *fabriquer des règles régionales intelligentes et applicables entre vision unifiée et claire de l'aménagement du territoire, simplification et prescriptivité* ». En termes d'articulation SRADDET / SCoT, la vocation des SCoT n'est pas de répliquer les contenus du SRADDET mais bien d'en **décliner les orientations à des échelles et par des mesures adaptées aux territoires concernés**. Le SRADDET balise le chemin et, entre ces balises, les SCoT doivent pouvoir, selon des choix locaux, définir les règles les plus appropriées pour atteindre les objectifs fixés.
- **Adosser les SCoT aux politiques contractuelles** régionales ou européennes coordonnées par les Régions afin d'assurer une mise en œuvre des SCoT assortie de moyens. voire adosser les SCoT à une structure opérationnelle.

**Pour une évaluation régulière de la mise en œuvre du SRADDET**

**Enjeu :** se donner les moyens de faire évoluer dans le temps les objectifs du SRADDET

**Stratégie :** évaluer la mise en œuvre :

**Moyen :** évaluer la mise en œuvre au regard des grands équilibres, dans les domaines de l'emploi, de l'habitat, des commerces, des services, des ressources naturelles...

**Moyen :** évaluer la mise en œuvre pour s'adapter :

- aux évolutions générales de la société comme aux évolutions locales ;
- à la gestion, dans le temps, par les collectivités locales dans le cadre de leurs documents de planification ou de programmation ;
- tout en respectant les principes d'un développement équilibré des secteurs et de leurs différents pôles.

**Moyen :** évaluer la mise en œuvre en mobilisant largement les acteurs locaux (dont les EP SCoT) et favorisant les échanges d'expériences, la mise en réseau des acteurs.

Après en avoir débattu le comité syndical :

- adopte le document de contribution du SCoT de la Grande Région de Grenoble au SRADDET de la Région Auvergne Rhône Alpes
- mandate le président pour le porter à connaissance de la Région Auvergne Rhône Alpes
- mandate le président pour poursuivre avec les territoires voisins de l'EP-SCoT et le Département de l'Isère les travaux initiés par la construction de cette contribution

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 8 004,71  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 10 janvier 2018

Le Président

Yannik OLLIVIER  
